



LPA JURI'SCOPE

Juin, 02, 2023

N° 18

LA FINANCE ISLAMIQUE :

VALEURS, PRINCIPES

&

PERESPECTIVES

SCIENCE SAVOIR

FAIRE

&

EXPERTISE

L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

ADEL FENDRI

YASMINE FKI

NESRINE HEDFI

CYRINE MIGHRI

WWW.LPA-LEGAL.COM.TN<https://www.linkedin.com/company/legal-partners-advisors/><https://www.facebook.com/profile.php?id=100089715340398>

LA FINANCE ISLAMIQUE : VALEURS, PRINCIPES & PERSPECTIVES



Pendant de nombreux siècles, les principes et les pratiques de l'islam ont été largement adoptés par les commerçants dans les pays musulmans. Cependant, leur application dans le domaine bancaire et leur intégration officielle n'ont été réalisées que récemment ¹

La finance islamique, comme un concept global qui transpose au secteur bancaire les principes de la charia, s'est réapparu dans les années 1950, à travers les institutions bancaires sans intérêt dans le monde musulman, et ce notamment par la création de la banque Mit Ghamr en Égypte et de la caisse d'épargne des pèlerins en Malaisie. Toutefois, c'est dans les années 1970 que ce mouvement a connu un essor significatif, en raison de l'arrivée massive de pétrodollars à la suite de la guerre du Kippour².

En Tunisie, la Finance Islamique a fait son entrée dans le secteur bancaire au début des années 80 avec la création de la banque offshore BEST Bank (Beit Ettamouil Saoudi Tounsi) en juin 1983. Il est intéressant de noter que la création de cette banque n'a pas été accompagnée par l'établissement d'un cadre législatif spécifique à la Finance Islamique. Au lieu de cela, la BEST Bank a opéré dans le cadre d'une loi hybride (loi n°85-108 du 6 décembre 1985), qui a limité son champ d'action et entravé son expansion.³

[1] Jean-Michel Huet, Saleh Chergaoui, Augustin Colas, La finance islamique, gisement de croissance

[2] Fakhri KORBI, La finance islamique : une nouvelle éthique ? : Comparaison avec la finance conventionnelle, THÈSE de Doctorat de l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité

[3] <https://www.amef-consulting.com/2019/09/07/finance-islamique-tunisie-afrique/>



Depuis son apparition, la finance islamique a connu une croissance significative, gagnant en popularité et en acceptation à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, elle a connu une remarquable évolution au sein du système financier mondial, passant d'une position marginale à celle d'une des plus dynamiques et prometteuses,⁴ offrant des produits et services conformes aux principes de l'islam, et attirant l'intérêt des investisseurs et des institutions financières .

En effet, plusieurs pays Arabe ont adopté différentes approches vis-à-vis de la finance islamique. Certains ont choisi d'islamiser entièrement leur système financier en mettant en place des institutions financières islamiques pour remplacer les institutions conventionnelles. D'autres pays ont opté pour une approche d'intégration en permettant la coexistence de banques islamiques et de banques conventionnelles.

Le développement de la finance islamique ne s'est pas limité aux frontières des pays à majorité musulmane. Au contraire, elle a suscité un intérêt au-delà de ces pays, incitant les nations occidentales à adapter leur infrastructure interne pour accueillir les institutions financières islamiques. ⁵

Face à cette expansion significative, il est essentiel d'examiner les principes fondamentaux régissant la finance islamique, qui s'appuient sur la charia

Dans cet article, nous explorerons les fondements de la finance islamique en mettant en lumière ses valeurs, ses principes essentiels, ainsi que les perspectives prometteuses qui se dessinent pour ce secteur financier en pleine expansion.



[4] Fakhri KORBI,IBID

[5] Fakhri KORBI,IBID



1 : PRINCIPES ET VALEURS DE LA FINANCE ISLAMIQUE

Autre l'interdiction du prêt à intérêt (RIBA) qui est le principe le plus connu, la finance islamique repose sur des valeurs plus importants qui mettent l'accent ainsi sur l'équilibre entre l'intérêt personnel et l'intérêt public, ainsi que des principes tels que l'équité, la transparence et la sincérité. Ces valeurs revêtent une importance primordiale et doivent nécessairement se refléter dans les actions et les transactions financières.

A: INTERDICTION D'INTÉRÊT :

Selon le droit musulman, le terme "Riba" désigne une situation où l'une des parties d'un contrat bénéficie d'un surplus sans fournir de contrepartie équivalente. De plus, le Riba est également défini comme un surplus profitant à un contractant lorsqu'il rembourse une dette, où le paiement et les conditions de délai ont été précisés explicitement ou implicitement lors de la conclusion du contrat. Ces pratiques sont couramment observées dans les crédits, les prêts ou les investissements proposés par les établissements bancaires et les organismes financiers traditionnels.⁶

La création de richesse alors, doit être basée sur des transactions réelles impliquant un travail ou une activité économique. De ce fait, toute forme de création de richesse qui ne repose pas sur telles transactions est considérée comme interdite. Cependant, la

finance islamique reconnaît la possibilité de réaliser un bénéfice résultant de la différence de valeur entre les transactions réelles. Elle diffère ainsi de l'intérêt généré par la simple création d'argent.⁷

B : L'INTERDICTION DU RISQUE EXCESSIF (ALGHARAR)

La symétrie de l'information joue ici un rôle fondamental dans la structuration des contrats. Il est essentiel de définir clairement les termes du contrat, aussi bien en termes de quantité que de qualité afin que toutes les parties impliquées aient une connaissance précise de la valeur de leurs échanges. Par conséquent, les opérations où la contrepartie n'est pas clairement définie, celles qui engendrent un risque excessif ou celles dont le résultat dépend principalement du hasard sont interdites (telles que les jeux de hasard et les contrats d'assurance traditionnels)

Les engagements conditionnels ou les paiements liés à des conditions ne sont pas acceptables dans la rédaction d'un contrat conforme à la charia. Cela s'applique en particulier aux assurances.⁸

[6] Fakhri KORBI,IBID

[7]<https://www.ig.com/fr/strategies-de-trading/la-finance-islamique--alternative-a-la-finance-conventionnelle-190130>

[8]Jean-Michel Huet, Saleh Chergaoui, Augustin Colas, La finance islamique, gisement de croissance



C : L'INTERDICTION DES INVESTISSEMENTS ILLICITES

Cette interdiction implique les produits ou des activités considérées comme illicites selon la charia, tels que l'alcool, le jeu, les produits du porc. Ces derniers étant prohibés dans la charia, leur financement doit également être proscrit.

D : LA PARTICIPATION AUX PERTES ET AUX PROFITS

La finance islamique est souvent caractérisée par son aspect participatif. Selon ce système, chaque participation doit être clairement définie au moment de la conclusion du contrat, selon une proportion déterminée plutôt que basée sur un bénéfice futur. En d'autres termes, il est interdit à une seule partie d'assumer entièrement le risque lié à une transaction. Ainsi, l'autre partie ne peut pas transférer l'ensemble des risques sur son cocontractant en se prévalant d'un privilège⁹

E : L'ADOSSEMENT À DES ACTIFS RÉELS

La finance islamique est liée à l'économie réelle, quelle que soit la situation. Selon les principes de la Charia, toutes les transactions financières doivent être adossées à des actifs réels et échangeables. Cette exigence, combinée à l'interdiction de l'incertitude excessive, entraîne l'interdiction des produits dérivés. Selon la Charia, la validité d'une transaction financière repose sur l'existence d'un actif tangible, réel et matériel, ce qui rend sa détention indispensable. Ces principes renforcent la traçabilité et la maîtrise des risques.

La finance islamique repose sur un ensemble de principes et de valeurs qui lui confèrent une approche unique et éthique des transactions financières. Ce qui nous invite à mettre en pleine lumière la différence entre la finance conventionnelle et la finance islamique :

La finance conventionnelle et la finance islamique se distinguent par leur approche fondamentale et leurs principes directeurs. La finance conventionnelle est principalement axée sur la maximisation du profit, et l'utilisation d'instruments financiers variés tels que les prêts avec intérêts, les obligations et les produits dérivés. Elle fonctionne dans un cadre réglementaire, guidé par les principes de l'offre et de la demande sur les marchés financiers.¹⁰

En outre, cette finance est basée sur le principe de risque-rentabilité. Ce principe souligne l'idée que les décisions financières sont prises en cherchant à atteindre un équilibre optimal entre les risques pris et les rendements attendus. De ce fait, alors, les banques traditionnelles se rémunèrent en percevant des intérêts sur les crédits qu'elles octroient.

En posant les fondements solides des principes et des valeurs de la finance islamique, nous pouvons désormais franchir le seuil de la deuxième partie où nous explorerons les perspectives qui transforment l'avenir de ce domaine en constante expansion.

[9] Wadi MZID, La Finance islamique : Principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement

[10] <https://www.ig.com/fr/strategies-de-trading/la-finance-islamique--alternative-a-la-finance-conventionnelle-190130>



2 : PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE ISLAMIQUE

La finance islamique a dépassé les frontières des pays à majorité musulmane. Elle a même incité les nations occidentales à réviser leurs réglementations afin de favoriser l'établissement des institutions financières islamiques

A : LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL DE LA FINANCE ISLAMIQUE

La finance islamique suscite un intérêt croissant non seulement parmi les musulmans, mais aussi dans plusieurs pays occidentaux. Cela s'explique par ses caractéristiques attrayantes en termes de transparence et de régulation bancaire.

Le Royaume-Uni est considéré comme un précurseur dans ce domaine. La Financial Services Authority britannique a établi des normes pour les produits financiers islamiques et a même créé un département dédié à la finance islamique. En 2004, l'Islamic Bank of Britain a ouvert ses portes, devenant ainsi la première banque islamique en Europe occidentale.

Il est important de souligner que cette tendance ne se limite pas au Royaume-Uni. D'autres pays occidentaux, tels que la France, le Luxembourg et l'Allemagne, ont également pris des mesures pour faciliter le développement de la finance islamique sur leur territoire. Cela comprend l'adaptation de leur cadre juridique et réglementaire pour accueillir les produits et services financiers conformes aux principes de la charia.¹¹

En résumé, l'intégration de la finance islamique dans les pays occidentaux témoigne de la reconnaissance de son importance croissante et de son potentiel en tant que secteur financier dynamique et prometteur. Elle permet également de favoriser une meilleure compréhension et un dialogue interculturel entre les communautés musulmanes et non-musulmanes.

Cette ouverture des pays occidentaux envers la finance islamique est motivée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, l'intérêt de la finance islamique réside dans l'évolution de la démographie des communautés musulmanes vivant dans ces pays,¹² qui cherchent des produits financiers conformes à leurs croyances religieuses.

Ensuite, les investisseurs et les institutions financières occidentales reconnaissent le potentiel lucratif de la finance islamique et souhaitent en tirer profit. Actuellement ; la finance islamique est en plein essor, avec un taux de croissance à l'échelle internationale de 15 à 20 % par année.

Encore plus, et pendant les périodes de la crise financière internationale, aucune faillite des banques islamiques n'a été enregistrée.¹³ Au contraire, la finance islamique a non seulement résisté, mais a également affiché une solide croissance pour ses actifs. Ainsi, elle représente une source de liquidités

[11] Wadi MZID, La Finance islamique : Principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement

[12] Wadi MZID, La Finance islamique : Principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement

[13] <https://chroniques.tn/2013/12/les-perspectives-de-la-finance-islamique-en-tunisie-un-grand-potentiel-a-exploiter/>



potentiellement bénéfique pour les banques occidentales, si elles décidaient d'en tirer parti.¹⁴

B : L'EXPÉRIENCE TUNISIENNE

Au cours des dix dernières années, la Tunisie a connu une croissance constante de son secteur de la finance islamique. Plusieurs banques islamiques ont été créées, offrant une gamme de produits et services conformes à la charia. De plus, la Tunisie est engagée dans un processus de modernisation de son système financier, et la finance islamique représente une opportunité pour diversifier son secteur bancaire et renforcer sa compétitivité.



La Tunisie a fait des progrès significatifs dans le développement de la finance islamique au cours des dernières années.

Actuellement le marché bancaire islamique est composé de trois banques qui détiennent une part de marché de 7%. La plus ancienne parmi elles, Al Baraka, créée dans les années 70, suivie de Zitouna en 2010 et d'El Wifack International Bank en 2015. Bien que les produits bancaires islamiques ne représentent que 5% des actifs bancaires totaux en Tunisie à la fin de l'année 2015, leur potentiel de croissance est considérable. En effet, au cours de la période 2010-2015, ces produits ont enregistré une évolution moyenne annuelle de 23%.

Selon le rapport annuel sur la supervision bancaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) publié récemment, les dépôts totaux dans les banques islamiques s'élevaient à 2,501 milliards de dinars à la fin de décembre 2015. Quant aux crédits accordés par ces banques, ils se chiffraient à 1,930 milliard de dinars à la même période.

Par ailleurs, le total des actifs des banques islamiques, qui disposent d'un effectif de 1 213 employés et d'un réseau de 107 agences, s'élevait à 4 milliards de dinars en 2015.¹⁵

Ce développement est le fruit d'une réglementation avantageuse du secteur financier islamique en Tunisie.

[14] [Wadi MZID, La Finance islamique : Principes fondamentaux et apports potentiels dans le financement de la croissance et du développement](#)

[15] <https://lexpertjournal.net/fr/quel-avenir-pour-la-finance-islamique-apres-la-promulgation-de-la-nouvelle-loi/>